RECOMMANDATION CUSANCIN - PARCOURS AVAL

De la confluence Doubs/Cusancin jusqu'au pont sur la RD 21
à la sortie de Pont les Moulins

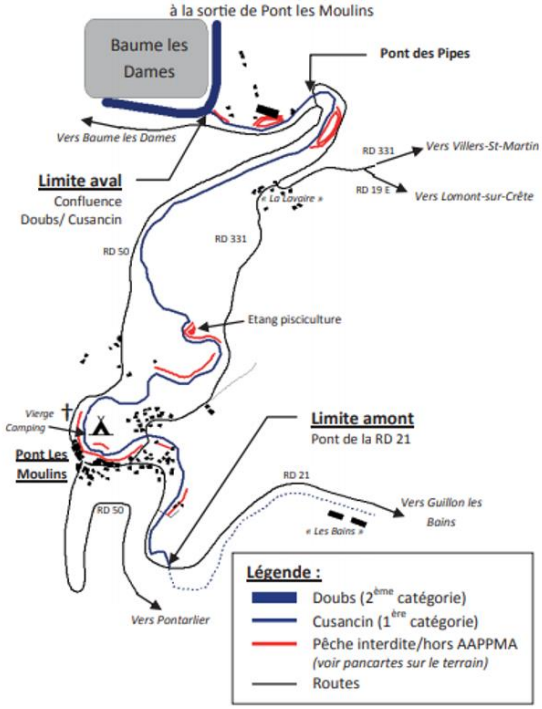

MODE DE PÊCHES RECOMMANDÉS

- Tous leurres artificiels (cuillère, devon, poisson nageur, montage vaironné),
- Bouchon et buldo,
- Nymphe (uniquement depuis l'ouverture de l'ombre),
- Mouche sèche depuis l'ouverture de l'ombre avec une seule mouche,
- Vers de terre,
- Vairons : 30 (hameçon sans ardillon ou une carafe)
- Pas de larves naturelles

RAPPEL ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

PRISES JOURNALIÈRES

- 4 dont 2 truites fario

PROTECTION DES FRAYÈRES

- Interdiction de pénétrer dans l'eau du 2e samedi de mars(ouverture de la truite) au 3e samedi de mai exclu (ouverture de l'ombre)

RÉSERVES

- Source du Cusancin jusqu'au Barrage pisciculture de Cusance,
- 10m en amont du Pont de Theurey jusqu'a 490m en aval

PARCOURS NO KILL SPÉCIFIQUE (OMBRE)

- Sur le Cusancin, affluents et sous affluents compris.
- La pêche toutes techniques n'est permise qu'avec des hameçons sans ardillons ou ardillons écrasés.

Ouverture du Cusancin : Samedi 14 Mars
Premier alevinage : samedi 7 mars
Fermeture exceptionnelle pour journée nettoyage : Samedi 20 Juin

Ce flyer accompagne la carte signée par le titulaire qui en accepte sans réserve les termes.
Merci de respecter les réserves et propriétés privées signalées par pancartes.
L : vous êtes tenus
d iet de cigarettes,

DATES A RETENIR :

AG 2018 : VENDREDI 30/11/2018 À 20H00, SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ

RECOMMANDATION CUSANCIN - PARCOURS AMONT

Du pont sur la RD 21 jusqu'à Cusance (réserve au niveau de la pisciculture)

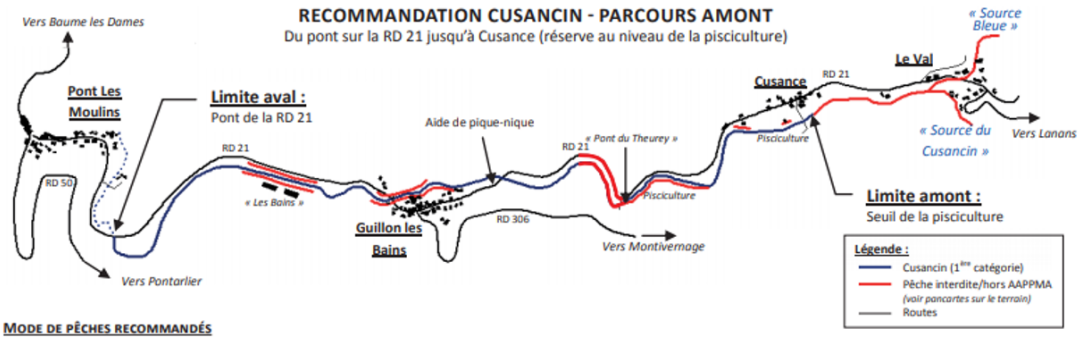

MODE DE PÊCHES RECOMMANDÉS

- Tous leurres artificiels (cuillère, devon, poisson nageur, montage vaironné),
- Bouchon et buldo,
- Mouche sèche depuis l'ouverture de l'ombre avec une seule mouche,
- Vers de terre,
- Vairons : 30 (hameçon sans ardillon ou une carafe)
- Pas de larves naturelles

RAPPEL ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

PROTECTION DES FRAYÈRES

- Interdiction de pénétrer dans l'eau du 2e samedi de mars(ouverture de la truite) au 3e samedi de mai exclu (ouverture de l'ombre)

RÉSERVES

- Source du Cusancin jusqu'au Barrage pisciculture de Cusance,
- 10m en amont du Pont de Theurey jusqu'a 490m en aval

PARCOURS NO KILL TOUTES ESPÈCES

- Barrage le la pisciculture de Cusance au Pont de la RD 21 en amont de Pont-les-Moulins
- La pêche toutes techniques n'est permise qu'avec des hameçons sans ardillons ou ardillons écrasés

Ouverture du Cusancin : Samedi 14 Mars
Fermeture exceptionnelle pour journée nettoyage : samedi 20 juin

Ce flyer accompagne la carte signée par le titulaire qui en accepte sans réserve les termes.
Merci de respecter les réserves et propriétés privées signalées par pancartes.
Le droit de pêche s'accompagne du devoir d'entretien des rivières : vous êtes tenus de ne laisser aucune trace de votre passage (sacs plastiques, paquet de cigarettes, bouteilles, canettes, et autres déchets...).